

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 31 MARS 2016 À 11 H 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault  
Louise Poirier  
Katy Dupuis  
Raymond Rougeau  
Renald Breault  
Kimberly St Denis

Est absente :  
Madame la conseillère,

Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-150

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport du trésorier – Financement des partis politiques 2015

**AVIS DE MOTION**

4. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 149 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires et autorisant une dépense et un emprunt de 775 000 \$
5. Avis de motion – Règlement numéro 97-2016 relatif aux événements extérieurs

**RÈGLEMENT**

6. Adoption du projet de Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
7. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

8. Octroi de contrat – Travaux de démolition – 3644 et 3646 rue Albert
9. Octroi de contrat – PageNet – Téléavertisseurs - Service de la sécurité incendie
10. Octroi de contrat - Fourniture et installation d'enseignes municipales

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

11. Offre d'achat — Acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires – Lot rénové numéro 4 994 313 - dossier n° 403-111-16-002
12. Rapport annuel des actions – Schéma de couverture de risques incendie 2015
13. Invitation et demande de soutien financier – « Serveur d'un soir » Soirée reconnaissance de l'Action Bénévole - Centre communautaire bénévole Matawinie
14. Certificat de paiement numéro 5 - Acceptation provisoire – Aires d'accueil de l'hôtel de ville – 9262-0400 Québec inc. — Les entreprises Constructo
15. Période de questions
16. Levée de la séance

3. DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES 2015

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier concernant le financement des partis politiques.

16-151 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du trésorier sur le financement des partis politiques pour l'années 2015.

**AVIS DE MOTION**

4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 149 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS D'INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 775 000 \$

16-152 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 149 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'installations communautaires et autorisant une dépense et un emprunt de 775 000 \$.

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 97-2016 RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

16-153 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 97-2016 relatif aux événements extérieurs.

**RÈGLEMENT**

6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 96-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Rawdon doit être au moins de 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est divisé en 6 districts électoraux et qu'il y a lieu de redéfinir certains districts de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le projet de Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux, tel que remis aux membres du conseil.

7. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES SERVICES MOBILES SUR LES SITES MUNICIPAUX ET LORS D'ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu

et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-155 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements, tel que remis aux membres du conseil.

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

##### 8. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉMOLITION – 3644 ET 3646 RUE ALBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 3 mars 2016 auprès de quatre (4) soumissionnaires potentiels pour des travaux de démolition du 3644 et 3646 rue Albert;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 21 mars 2016 lesquelles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Construction Denis & Ghislaine Gagnon inc., pour un montant de 39 781,35 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

##### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)</b>
Construction Denis & Ghislaine Gagnon Inc.	39 781,35 \$
Excavation Carroll Inc.	40 643,66 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de monsieur François Rochette, gestionnaire de projet à la Municipalité de Rawdon, en date du 21 mars 2016.

16-156 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de démolition du 3644 et 3646 rue Albert au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Denis & Ghislaine Gagnon inc., pour un montant de 39 781,35 \$, taxes incluses.

D'autoriser monsieur François Rochette, gestionnaire de projet, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0037 a été émis pour autoriser cette dépense.

##### 9. OCTROI DE CONTRAT – PAGENET – TÉLÉAVERTISSEURS - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'offre de service soumis au Service de la sécurité incendie par l'entreprise PageNet, lequel est un fournisseur de services de télé avertissement et de messagerie sans fil;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour les téléavertisseurs actuellement utilisés vient à échéance à la fin mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les services de télé avertissement et de messagerie sans fil offert par l'entreprise PageNet s'élèvent à 5,95 \$ mensuellement par téléavertisseur, plus les taxes applicables, représentant une dépense annuelle approximative de 2 142 \$, (30 téléavertisseurs) plus les taxes applicables, selon le nombre de téléavertisseurs utilisé;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

16-157 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les services de télé avertissement et de messagerie sans fil à l'entreprise PageNet, pour une durée de 1 an, au coût mensuel de 5,95 \$ par téléavertisseur utilisé, plus les taxes applicables, représentant une dépense annuelle approximative de 2 142 \$, plus les taxes applicables, selon le nombre de téléavertisseurs utilisé.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0039 a été émis pour autoriser cette dépense.

10. OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ENSEIGNES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 23 février 2016 auprès de cinq (5) soumissionnaires potentiels pour la fourniture et l'installation d'enseignes municipales;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 21 mars 2016 lesquelles ont toutes été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 2642-7013 Québec inc. au montant de 61 914, 04 \$ taxes incluses pour 23 enseignes, ce nombre pouvant varier au cours de l'exécution du contrat, les résultats étant les suivants:

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)</b>
2642-7013 Québec inc. F.A.S. Enseignes Icône	61 914,04 \$
Enseignes J.M. inc.	90 662,62 \$
9066-9060 Québec inc. F.A.S. Les Enseignes professionnelles	95 160,21 \$

16-158 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'enseignes municipales au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 2642-7013 Québec inc. au montant de 61 914, 04 \$, taxes incluses pour 23 enseignes.

La Municipalité se réserve la possibilité de majorer le nombre d'enseignes conformément aux documents d'appel d'offres et selon les prix unitaires soumis, le cas échéant.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser un transfert budgétaire pour la partie municipale d'un montant de 19 500 \$, du poste budgétaire numéro 02 355 00 641 (Enseignes) au poste budgétaire numéro 03 360 00 000 (Affectation aux immobilisations développement du territoire).

Le certificat de crédit numéro 2016-0040 a été émis pour autoriser cette dépense.

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

II. OFFRE D'ACHAT — ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À DES FINS D'INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES – LOT RÉNOVÉ NUMÉRO 4 994 313 - DOSSIER N° 403-III-16-002

CONSIDÉRANT la réception d'une demande officielle d'un citoyen sollicitant une rencontre avec le conseil municipal afin de présenter différents projets;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette rencontre et les divers projets présentés, la Municipalité a l'opportunité de se porter acquéreur de l'immeuble désigné comme étant le lot numéro quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent treize (4 994 313), au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm.

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa planification stratégique selon des principes de développement durable entrepris au cours de l'année 2015, la Municipalité souhaite acquérir un immeuble pour l'implantation éventuelle d'un bâtiment à vocation culturelle/communautaire/loisirs, lequel profitera à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT la présentation du projet par la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une offre d'achat sur ledit immeuble.

16-159 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, à signer et à déposer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, une offre d'achat sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent treize (4 994 313), au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, (dossier n° 403-111-16-002).

De mandater les professionnels jugés nécessaires (ex. experts, évaluateur, arpenteur) afin d'effectuer diverses inspections et vérifications sur l'immeuble, le tout étant aux frais de la Municipalité.

12. RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2015

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 a été achevé par le directeur du Service de la sécurité incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

16-160 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que la Municipalité de Rawdon adopte le rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie. La MRC de Matawinie consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et transmettra le tout au ministère de la Sécurité publique.

13. INVITATION ET DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – « SERVEUR D'UN SOIR » SOIRÉE RECONNAISSANCE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour participer à la Soirée reconnaissance de l'Action Bénévole qui se déroulera le samedi 9 avril 2016 ainsi qu'une demande de soutien financier, le tout dans le cadre de la Semaine de l'Action Bénévole.

16-161 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière au montant de 100 \$.

De souligner la participation de Monsieur le maire Bruno Guilbault et de madame la conseillère Stéphanie Labelle comme « serveur d'un soir » lors de cette soirée reconnaissance de l'Action Bénévole.

Le certificat de crédit numéro 2016-0038 est émis pour autoriser cette dépense.

14. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - ACCEPTATION PROVISOIRE – AIRES D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE – 9262-0400 QUÉBEC INC. — LES ENTREPRISES CONSTRUCTO

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 5 au montant de 12 112,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des aires d'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Massicotte Maloney, architectes et gestionnaire du projet, en date du 18 mars 2016.

16-162 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 12 112,43 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9262-0400 Québec inc. — Les entreprises Constructo et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 22 000 31 790, et autorisé par le certificat de crédit numéro A15 150825, lequel sera libéré sur réception des quittances.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-163 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 11 h 50.

(s) \_\_\_\_\_  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(s) \_\_\_\_\_  
Bruno Guilbault  
Maire